



RETRAITES DE BASE

Les cotisations bientôt alignées ?

Le projet gouvernemental d'aboutir à un système universel avec des règles communes de calcul des pensions de retraite est-il réaliste ? La réponse semble être dans la question...

Par Geneviève Allaire

La réforme du système des retraites obligatoires est sur les rails. Le gouvernement souhaite en effet instaurer un « principe d'égalité » selon lequel « chaque euro cotisé » entraînera « le même droit à pension pour tous », comme l'énonçait le programme électoral d'Emmanuel Macron. Initialement prévu pour la fin 2018, le projet de loi sera déposé au Parlement courant 2019, indique le gouvernement. De mai à décembre 2018, ce dernier a prévu une concertation avec les partenaires sociaux, conduite par le Haut commissaire à la réforme des retraites,

Jean-Paul Delevoye. En parallèle a été ouvert le 31 mai un site Internet (participez.reforme-retraite.gouv.fr) afin de recueillir l'opinion des Français désireux de s'exprimer sur la future réforme. Il sera ouvert jusqu'au 25 octobre. Les orientations de la réforme seront proposées par Jean-Paul Delevoye à la fin de cette année ou au début de la suivante. Le gouvernement a d'ores et déjà fait savoir qu'« après le vote de la loi, un délai de quelques années sera nécessaire, notamment pour réaliser en pratique les adaptations nécessaires ». Car le chantier est complexe : il s'agit de passer de 42 régimes de retraite à un système universel. Quid des spécificités des régimes

spéciaux ou des statuts (saliariés, indépendants ou libéraux, auto-entrepreneurs...) ? On se souvient notamment des grèves de décembre 1995 déclenchées, entre autres, par la remise en cause des régimes de retraite des cheminots par le gouvernement d'alors, emmené par Alain Juppé. Près de vingt-cinq ans plus tard, les Français ont sans doute évolué sur le sujet mais ils restent attachés aux spécificités de leur régime de retraite.

SOURCES D'INÉGALITÉ

« Il y a au moins deux sources d'inégalité dans les droits à la retraite en France : d'une part, à revenu net équivalent, tout le monde ne cotise pas pour la

même somme selon qu'il est salarié, artisan, profession libérale ou fonctionnaire, explique Valérie Batigne. D'autre part, pour une même cotisation, un euro cotisé ne donne pas les mêmes droits selon les régimes. Le gouvernement s'attaquera-t-il à ces deux problématiques ? » La présidente et fondatrice de Sapiendo retraite, service orientant les actifs dans la préparation de leur retraite, estime que pour un euro cotisé, il est envisageable d'aboutir aux mêmes droits à la retraite si les régimes reposent sur la même « philosophie ». Or, les méthodes de calcul sont très différentes selon les régimes. Valérie Batigne explique ainsi que le montant des pensions :



DOSSIER



« S'il n'y a pas de minimum défini, certains actifs risqueraient de se retrouver avec des **niveaux de pensions inférieurs** aux minimums actuels. »

FRÉDÉRIC ROULLIER
Humanis

de retraite des deux régimes de fonctionnaires et des régimes spéciaux est calculé en fonction des derniers mois de salaires avant leur départ alors que, pour le régime général (celui des salariés du privé), ce montant est calculé sur les vingt-cinq meilleures années. La plupart des autres régimes sont en points où chaque année de cotisation est prise en compte. Si le gouvernement en est à la réflexion quant à l'élaboration des grands principes de la réforme, il y a fort à parier que les réactions vont se tendre lorsque le moment sera venu de passer aux « travaux pratiques » en appliquant les calculs à chaque régime.

Pour Frédéric Roullier, directeur des opérations retraite et assurances de personnes au sein du groupe Humanis, « passer à un système où un euro cotisé donnera les mêmes droits pour tous vise à déterminer un rendement identique pour tous les Français, sans préjuger du niveau des pensions. Une telle réforme nécessitera au moins une dizaine d'années pour entrer en pleine application ». Un système de ce type a été mis en place le 1^{er} janvier 1999 pour la retraite complémentaire où une même valeur du point retraite a été appliquée à tous les cotisants de l'Arrco. Quelques années ont été nécessaires pour adopter le nouveau système par points. D'autres régimes complémentaires sont calculés sur la base de points, notamment le RSI complémentaire pour les travailleurs libéraux ou l'Ircantec pour

les agents non titulaires de l'État et des collectivités publiques. En outre, les cotisations sont plafonnées pour certaines catégories de régimes.

COMPTES NOTIONNELS

La France est actuellement l'un des pays où le taux de cotisation pour la retraite (régime de base et régimes complémentaires) est le plus élevé au monde. Le taux et les assiettes de cotisation servant à financer la retraite varient en fonction des statuts des assurés. Par exemple, sur l'ensemble des cotisations d'un salarié du secteur privé, celles dévolues à financer la retraite de ses aînés représentent 28 %. En l'état actuel des réflexions, deux possibilités s'offrent au gouvernement pour mettre en place un système universel de retraite. Soit celui-ci serait basé sur l'acquisition de points, soit il reposerait sur les comptes notionnels. Un régime en comptes notionnels est basé sur l'équilibre actuariel entre les cotisations versées et les pensions reçues par chaque génération. Il est

revu chaque année en fonction des résultats techniques et financiers du régime. Le montant des pensions versées varie selon ces critères. La Suède fait appel au système notionnel et les Suédois ont vu leurs pensions de retraite baisser pour les années 2010, 2011 et 2014 respectivement de -3 %, de -4,3 % et de -2,7 % dans une optique de rééquilibrage du système. Une situation qui ne conviendrait apparemment pas aux retraités français lorsqu'on prête attention aux réactions suscitées parmi eux par la baisse du montant de leur pension consécutive à la hausse de la CSG entrée en vigueur début 2018. Qu'en sera-t-il des actifs, futurs pensionnés post-réforme Macron ? Du reste et même si le compte notionnel n'était semblé-t-il pas complètement enterré cet été, le haut-commissaire à la réforme des retraites n'y est pas favorable et privilégie un système par points, plus lisible. À propos d'un système reposant sur les comptes notionnels, « introduire la notion d'espérance de vie dans le calcul des droits à la retraite serait une nouveauté. Cette méthode se rapproche des modes de calcul des retraites par capitalisation, où les porteurs de risques se fondent sur des tables de mortalité afin de déterminer le niveau des rentes viagères », remarque Valérie Batigne. Avec un système par points, les cotisations en euros sont converties en points. Au moment de la retraite, les droits sont calculés sur le nombre de points accumulés. La valeur du point est revue

chaque année et les pensions de retraite sont éventuellement ajustées.

Pour l'heure, chaque statut a ses spécificités. Ainsi, les artisans cotisent moins à la retraite parce que, parvenus à la fin de leur activité, ils sont supposés récupérer un capital en vendant leur entreprise qui les aidera à financer leur retraite. Pour leur part, certaines catégories de fonctionnaires perçoivent des primes non soumises aux cotisations retraites. La véritable question à laquelle va être confronté le gouvernement est de décider quelles assiettes de cotisation prendre en compte pour définir le rendement de l'euro cotisé.

Par ailleurs, en se fondant sur un rendement identique, qu'advient-il du minimum retraite ? « S'il n'y a pas de minimum défini, certains actifs pourraient risquer de se retrouver avec des niveaux de pensions inférieurs aux minimums actuels », avertit Frédéric Roullier. Il paraît donc indispensable de maintenir un niveau de pensions minimal afin de conserver un filet de sécurité pour les actifs ayant de faibles revenus. Une solidarité que permet la répartition.

ALLONGEMENT DE LA VIE

Selon Bruno Chrétiens, président de l'Institut de la protection sociale, « deux types de problématiques viennent heurter le système de retraite en France. D'une part, les équilibres financiers ont été remis en cause en raison de l'allongement de l'espérance de

ZOOM SUR

La baisse des pensions anticipée par le COR

Dans son rapport annuel publié le 14 juin, le Conseil d'orientation des retraites (COR) réaffirme que « la pension moyenne relative des retraités diminuerait entre 2017 et 2070 dans les quatre scénarios » étudiés. La baisse serait conséquente, de 21,2 % ou de 36,2 % selon les hypothèses.

Si le nombre de cotisants doit passer de 27,9 millions en 2017 à 29,5 millions en 2032, le nombre de retraités progressera lui aussi, de 16 millions en 2017 à 24,3 millions en 2070. Selon le COR, « le rapport entre le nombre de cotisants et le nombre de retraités diminuerait sensiblement, passant de 1,7 cotisant par retraité [...] en 2017 à environ 1,3 à l'horizon de la projection ».



vie. D'autre part, le système n'est pas équitable et a besoin d'être simplifié pour une meilleure lisibilité. Si le gouvernement n'envisage de s'attaquer qu'à la seconde partie des problèmes avec cette réforme, il semblerait que l'on s'oriente vers un régime unique englobant la retraite obligatoire et la retraite complémentaire. Un mouvement qui impliquerait donc la disparition de l'Agirc-Arrco et poserait la question tant du devenir du rôle des partenaires sociaux face à la question des retraites que des régimes de retraite des travailleurs libéraux. En retirant aux partenaires sociaux la gestion des retraites complémentaires, la décision politique se couperait de leur efficacité et de leur pragmatisme. En effet, contrairement au régime de base qui bénéficie du concours de la Caisse d'amortissement de la dette sociale, les caisses de l'Agirc-Arrco ne peuvent recourir à l'emprunt pour équilibrer leurs comptes. Leurs finances sont donc « saines ». C'est encore plus vrai des professions libérales qui ont su, pour certains régimes, constituer de solides réserves. Réalisée par l'Ifop et publiée cet hiver, une enquête* pour le Centre d'études et de connais-

Si les Français y sont apparemment favorables, parvenir à un système unifié relève de la gageure.

sances sur l'opinion publique indique que 75 % des Français trouvent le système de retraite injuste et que 80 % le jugent inefficace pour fournir un revenu correct à ce stade de la vie. La mise en place d'un régime unique de retraite en fusionnant tous les systèmes existants et fonctionnant avec une seule caisse de retraite est plébiscitée par 53 % de nos concitoyens.

CARRIÈRES HEURTÉES

Si les Français y sont apparemment favorables, parvenir à un système unifié relève de la gageure. « Les carrières sont de plus en plus heurtées. Le monde du travail va considérablement changer. Un socle de retraite commun à tous les Français tout en conservant certaines spécificités des statuts permet-

trait de mieux se repérer et donnerait une plus grande équité au système. Néanmoins, une telle réponse ne permettrait pas d'égaliser les droits », nuance Jean-François Garin, directeur général de Groupama Gan vie. Un avis partagé par Eric Le Baron : « Il est utopique de penser que la réforme débouchera sur un système unique car il faudra tenir compte des spécificités professionnelles qui nécessitent des aménagements. Quoi qu'il en

soit, il paraît indispensable de diminuer le nombre de régimes de retraite pour apporter des simplifications. » Selon le directeur général de Swiss Life assurance et patrimoine, également directeur de la distribution, la création des régimes spéciaux était justifiée lors de la mise en place du système des retraites en France il y a plus de soixante ans par la mutualisation et la solidarité qui s'exprimaient différemment d'une branche à une autre ou en fonction des professions. Aujourd'hui, il paraît opportun de faire converger les systèmes de retraite afin que les règles soient identiques pour tous en tenant compte, toutefois, de la pénibilité au travail ou des risques auxquels sont exposées certaines professions. Le gouvernement dispose encore de quelques mois pour finaliser son projet d'un système universel de retraite. Si la volonté de simplification et d'uniformisation est louable, il n'en reste pas moins que le solde financier du système de retraite resterait négatif dans l'ensemble des scénarios envisagés par le Conseil d'orientation des retraites (COR) durant les prochaines décennies (voir encadré ci-contre). Bien que le président de la République se soit engagé à ne modifier ni l'âge de départ en retraite, ni le niveau des pensions, une nouvelle réforme ayant, celle-là, un



« Pour une meilleure lisibilité, on s'orienterait vers un régime unique englobant la retraite obligatoire et la retraite complémentaire. »

BRUNO CHRÉTIEN
Institut de la protection sociale

objectif de rééquilibrage devrait nécessairement s'imposer, faisant suite à celles déjà adoptées par les précédents gouvernements. ■

* Enquête réalisée par un questionnaire auto-administré en ligne du 6 au 9 février 2018 auprès d'un échantillon de 1 002 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus, selon la méthode des quotas après stratification par région et catégorie d'agglomération.